

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ADMISSIONS

Les inscriptions s'effectuent **avant la fin du mois de juin** au secrétariat de l'école.
Les anciens élèves sont prioritaires. Les nouveaux élèves sont inscrits sur liste d'attente en fonction des places disponibles.
Les inscriptions sont finalisées en septembre avant la reprise des cours. L'engagement des élèves est annuel.

TARIFS

Droit d'adhésion : 45 €

Frais de scolarité

- **Cours collectifs** (tarifs pour les élèves non inscrits en instrument) :
 - enfants : 240 €
 - adultes : 300 € atelier rock, orchestre, ensemble vocal
 - 240 € atelier jazz, solfège adultes
- **Cours individuels** : les tarifs sont indiqués à l'année sur la base de 30 minutes de cours et varient selon le coefficient familial. Tarifs hors VGP sur demande.
 - forfait enfant de 270 € à 676 €/an, incluant au minimum 1h30 de pratique collective hebdomadaire.
 - forfait adulte de 340 € à 837 €/an.

Une contribution de 60€ est demandée pour participer aux ateliers.

Réduction de 5 à 15 % selon le nombre d'inscrits de la même famille.



Pour les jeunes de 18 ans. Valable sur l'ensemble des activités.

ÉCOLE DE MUSIQUE DE BIÈVRES

Domaine Louis Ratel
Allée des castors
91 570 Bièvres
01 69 85 54 37 / contact@musique-bievres.org
www.musique-bievres.org
www.facebook.com/Ecole-de-Musique-de-Bievres-1204984262995164/

Adresse postale
École de Musique de Bièvres
Mairie
Place de la mairie
91570 Bièvres

Secrétariat ouvert au public
Mardi et jeudi : de 18h à 19h30
Mercredi : de 16h30 à 19h30



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Culture . . . | . . .

ÉCOLE DE MUSIQUE DE BIÈVRES

2021 - 2022

VersaillesGrandParc.fr



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération
6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex



PRÉSENTATION

L'école de musique de Bièvres a été fondée en 1967 sous la forme d'une association dénommée « La Chanterie ». Depuis 1998, elle est installée dans les locaux du Centre Culturel, au cœur du domaine Ratel et à proximité des écoles.

L'EMB peut accueillir jusqu'à 200 élèves (enfant dès la moyenne section de maternelle, adolescents, adultes) désireux de pratiquer un instrument de musique. L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'accéder à la musique d'ensemble au sein de nombreux ateliers (dès la 2^e année d'étude). Le cursus des élèves s'inspire du schéma national d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication. L'EMB est conventionnée, avec la commune de Bièvres, pour dispenser des cours de musique dans les établissements scolaires de la ville.

Les professeurs de l'EMB sont tous des musiciens professionnels évoluant dans différents univers artistiques et enseignant également dans d'autres écoles de la région. L'un d'eux assure la fonction de directeur. L'équipe administrative est constituée de membres bénévoles de l'association. L'EMB est affiliée à la FFEM (Fédération Française des Ecoles de musique).

PROGRAMMATION

Des auditions publiques ont lieu à chaque fin de trimestre. L'EMB participe à l'animation culturelle de la ville en organisant des concerts d'élèves au centre Ratel et à l'église de Bièvres. L'école a organisé en 2010, 2011 et 2012 le festival Vibr'Essonne, festival pédagogique dédié à la musique d'ensemble pratiquée en milieu scolaire et dans les écoles et conservatoires. Des projets musicaux sont menés en partenariat avec les établissements scolaires et avec le centre culturel Ratel. L'école a fêté ses 50 ans en mai 2018, avec la participation d'ensembles d'élèves de l'Association Musicale de Toussus-Les-Loges (AMTL).

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

INSTRUMENTS À VENT

Flûte traversière

Accordéon

Flûte à bec

Trompette

Clarinette

Saxophone

CORDES Frottées

Violon

Violoncelle

Alto

Contrebasse

CORDES Pincées

Guitare classique

Guitare électrique

Guitare basse

Harpe

CORDES FRAPPÉES

Piano

Piano jazz

AUTRES INSTRUMENTS

Batterie

VOIX

Chant

INFORMATIQUE MUSICALE-MAO

CYCLES ET ENSEIGNEMENTS

ORGANISATION DES ÉTUDES

CYCLE INITIAL

- Enfants de moyenne et grande section de maternelle : éveil à la musique par une approche concrète et ludique, etc.
- École du rythme, élèves de CP : apprentissage de rythmes simples et pratique collective de la pulsation au moyen de petites percussions ou de métalphones.

CYCLE 1

D'une durée de quatre ans environ, il est accessible à partir du CE1.

- 1^{er} et 2^e année : formation musicale (obligatoire) + cours individuel d'instrument.
- 3^e année et suivantes : formation musicale (obligatoire) + cours individuel d'instrument + pratique collective.

Le cycle est validé par l'obtention du diplôme de fin de 1^{er} cycle.

CYCLE 2

D'une durée de 4 ans environ.

- 1^{er} et 2^e année : cours individuel d'instrument + pratique collective, validées par un examen de milieu de 2^e cycle.
- À partir de la 3^e année les élèves peuvent être présentés aux examens départementaux.

PASSAGE DE CYCLES

L'entrée dans le cycle supérieur ainsi que les validations finales ne sont effectives que lorsque l'élève a satisfait à l'ensemble des disciplines : instrument, formation musicale, pratique collective, autonomie (second cycle uniquement).

PRATIQUE COLLECTIVE

- Ensembles instrumentaux (ensembles de guitares, harpes, saxophones, Atelier Orchestre Enfants), proposés par les professeurs d'instruments dès la 2^e année d'étude.
- Atelier rock et jazz, dès la 3^e année d'étude.
- Orchestre classique, accessible dès la 3^e année d'étude.
- Solfège adultes et ados débutants.
- Ensemble vocal adultes.
- Atelier "RLR" (Ressentir Le Rythme) pour ados et adultes niveau 4^{ème} année de solfège.

